

SNES - CAEN

Édité par le **Syndicat National des Enseignements du Second Degré**

Section Académique de CAEN-Fédération Syndicale Unitaire

206 Rue St-Jean – 14000 CAEN Tél. 02 31 83 81 60

Directeur de la publication : Mario Bardot

I.S.S.N. n° 0151 755544- C.P.A.P. 0218 S05482

Trimestriel- le n° : 1,52€- Abonnement : 26 €- Mail: s3cae@snes.edu

spécial CPE

n° 187

Supplément n°1
Octobre 2016

Imprimé par nos soins

Une actualité riche

Si d'aventure on voulait forcer un peu le trait pour décrire le contexte de rentrée d'un point de vue de CPE, les constats seraient volontiers accablants. En voici quelques exemples, pour que les difficultés rencontrées ne soient ni oubliées ni occultées par les satisfecit médiatiques dont la ministre est si friande.

- La **réforme du collège** génère pour les élèves plus de temps sans classe, sans garantie que ce temps libéré dans ou hors l'école soit mis à profit. Outre les tensions générées faute de conditions d'accueil adéquates, cette situation contribuera aux inégalités que la réforme prétend combattre.
- Même si c'est rarement, la **sécurité renforcée** dans les EPLE a parfois pu entraîner une psychose sécuritaire au détriment d'objectifs éducatifs.
- Les **équipes de vie scolaire**, sont sollicitées sur de multiples fronts sans avoir été suffisamment renforcées, ni préparées : les 45 emplois dévolus à l'académie sont ainsi passés quasi inaperçus.
- Les lycées de l'académie voient leurs effectifs continuer de grimper (au niveau de Première entre autres), et plus particulièrement les internats. Pour autant, le rectorat n'a pas dénié surseoir aux **redéploiements**, à nouveau dénoncées par les équipes concernées dès la pré-rentrée.
- Avec un « vivier » de TZR réduit à peu de chagrin pour assurer les suppléances, le recrutement de non titulaires toujours aussi précaires a repris de plus belle.
- Les élections de délégués sont déjà lancées quand de nouveaux textes réglementaires paraissent dans la **précipitation et la confusion** pour les lycées, voire ne sont pas encore publiés pour le conseil de la vie collégienne.

La liste de tous ces dossiers qui fâchent n'est sûrement pas exhaustive et nous y revenons plus en détail dans ce bulletin adressé à tous les CPE de l'académie. Pour autant, d'autres chantiers donnent une coloration moins négative à cette « dernière rentrée de la refondation ».

D'abord la ministre a jugé utile de répondre à l'interpellation que le SNES lui avait lancée lors des 3èmes rencontres pour le métier du 24 mai dernier. Ce n'est pas si courant et il convient de l'apprécier, sans être dupes qu'en cette année, aucune « niche électorale » ne saurait être négligée. Les réponses qui sont apportées trouvent en tous cas deux premières concrétisations.

Le projet de budget annonce bien **250 créations** d'emplois de CPE à la rentrée 2017. Même si l'effort reste bien insuffisant sur l'ensemble du quinquennat, nous n'allons pas bouder cette annonce. Nous n'oublierons pas non plus qu'il faudra rester mobilisés pour que ces emplois annoncés se traduisent en postes sur le terrain, le passé récent nous ayant incité à la plus grande méfiance...

D'autre part, les discussions en cours sur les **déroulements de carrière** interrogent particulièrement les CPE. S'il semble acté que les revalorisations indiciaires suivront celles des certifiés, la question de l'évaluation implique une entrée différenciée. Pour le SNES, une **double évaluation** des CPE, concepteurs de leur activité, ne se conçoit bien qu'avec le regard expert sur le métier d'inspecteurs issus du corps. Dans le cadre des discussions actuelles, le SNES-FSU a demandé à ce sujet un groupe de travail spécifique et tiendra la profession informée au fil des échanges avec le ministère.

Au moment où certains aspirants candidats n'ont en tête qu'une surenchère dans les suppressions d'emplois publics, il nous faut insister sur la nécessité de **ne pas en rabattre** sur nos ambitions éducatives pour les jeunes, sur notre projet démocratique pour l'école, sur notre conception du métier de CPE. Quel que soit le pouvoir en place ou à venir, comment les faire vivre mieux qu'en renforçant le poids d'un syndicalisme indépendant, d'action et de propositions ?

Adhérer dès maintenant au SNES-FSU, c'est pouvoir y prendre sa part, la vraie bonne nouvelle de cette rentrée.

Magali GOUJU, Clarisse MACÉ, Philippe GUINGAND

Sommaire :

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Bilan du mouvement 2016, stagiaires

Page 3 : Nouvelles modalités d'élection des lycéens au CA

Page 4 : PAF, Audience chez les recteur, collectif syndical

Page 5 : La réforme du collège et la vie scolaire, nos élus

Page 6 : La ministre écrit aux CPE

Page 7 : Adhérer

Page 8 : Bulletin d'adhésion

MOUVEMENT 2016 : que de mutations...mais à quel prix !

Pour rappel, il n'y a pas eu de création de poste au budget 2016. Le rectorat a appliqué la carte cible « obsolète » (dixit M. Cabourdin, recteur « éclair » de notre académie) et a donc « redéployé » 5 postes de CPE de lycées vers 5 collèges. Malgré la mobilisation des collègues des établissements concernés soutenus par le SNES, le rectorat n'est pas revenu sur sa décision, excepté un sursis d'un an pour le lycée Curie de St Lô.

Le barème du dernier entré au mouvement inter a augmenté : 421,3 contre 278,3 l'année passée. C'était attendu : l'affectation des nombreux stagiaires de l'année 2015 avait fait diminuer artificiellement une barre d'entrée traditionnellement élevée.

Pour l'intra, 16 nouveaux entrants

dans l'académie dont 12 néo-titulaires, 1 mesure de carte scolaire soit 17 CPE participant obligatoirement au mouvement pour une affectation dans l'académie. Il y avait 19 postes offerts au mouvement (contre 27 en 2015, là encore année exceptionnelle des 2 généralisations de concours).

71 collègues ont participé dont 54 titulaires « vrais » demandeurs d'une mutation. Sur ce total, 29 ont obtenu une mutation soit 54% de « satisfaction », les 17 « entrants » dans l'académie ayant eu une affectation. Malgré la diminution des postes offerts, le mouvement a donc été d'une ampleur exceptionnelle pour plusieurs raisons : aucun barème bloquant (sauf de carte scolaire), la modification d'échelle des zones géographiques, des postes offerts en plus grand nombre

dans le Calvados (département historiquement le plus demandé)

En conséquence, les barèmes d'entrée dans les départements ont fortement chuté : 88,2 pour le Calvados, du jamais vu depuis très longtemps ! 71,2 dans la Manche et 58,2 dans l'Orne où le mouvement a été très étriqué, notamment en raison des 3 suppressions de postes en lycée et de la mesure de carte scolaire.

Les rares TZR ont presque tous été affectés à l'année dès juillet. Les besoins en remplacement ne pourront pas tous être comblés et l'appel aux contractuels, personnels toujours précaires, est reparti à la hausse...

Magali GOUJU

ACCUEIL des STAGIAIRES et TUTEURS

Depuis longtemps, les candidat-e-s CPE peuvent se féliciter de la qualité de la formation à l'IUFM puis à l'ESPE avec encore des résultats plus qu'honorables cette année (12 reçus).

L'académie accueille cette année 9 stagiaires à mi-temps (dont une seule reçue à l'interne dans l'académie) aucun n'étant directement en poste. Nous leur souhaitons la bienvenue dans le métier.

Le rectorat continue, malgré nos demandes, d'utiliser les stagiaires comme des moyens pour combler les temps partiels. Nous souhaiterions que les stagiaires soient d'abord affectés à tiers temps compte tenu de la charge et dans des lieux explicitement dévolus à la formation.

Depuis deux ans, les IPR-EVS ont fait le choix d'externaliser les tuteurs établissements. Cela génère de l'incompréhension de la part des CPE en poste dans les établissements d'accueil, qui au jour le jour, accompa-

gnent les stagiaires, les conseillent, travaillent avec eux. Nous en avons fait part au moins à deux reprises aux IPR qui n'ont rien à y opposer que d'éviter les confusions de positionnement entre collègues/ tuteurs /stagiaires.

L'argument s'entendrait s'il y avait une vraie préparation en amont de ces choix en direction du collègue compensé et du futur tuteur. Cette année par exemple dans un tiers des lieux de stage, les collègues ont à la fois eu à assumer la découverte de l'établissement dans lequel ils arrivaient et l'accueil d'un stagiaire dont ils n'étaient pas tuteurs. Le tout sans aucune communication préalable des IPR...

Nous réclamons depuis plusieurs années, un appel à candidatures pour les lieux de stage et un GT d'affectation des stagiaires, afin d'éviter ce type de tensions, toujours préjudiciables à l'année de formation.

Philippe GUINGAND

VIE LYCEENNE et COLLEGIENNE: **Un retard insensé mais lourd de sens**

Un nouveau catalogue de bonnes intentions ?

La 3^e circulaire de relance de la vie lycéenne depuis 2010 est parue jeudi 15 septembre. C'est le dernier avatar d'un « acte II de la vie lycéenne » qui peine tant à se concrétiser faute de réelles volontés. Outre le rappel des textes réglementaires en la matière, elle énumère sous couvert de « bonnes pratiques », des préconisations trop souvent bien peu opérationnelles. Le SNES, consulté à sa demande en mars, avait pourtant fait des propositions. Ainsi, au-delà du seul chef d'établissement, le SNES avait souhaité que l'ensemble de la communauté éducative soit associée au diagnostic porté sur la réalité locale de la vie lycéenne. Les préconisations envisagées doivent rester réalistes. L'approche anglo-saxonne qui sur-valorise l'engagement heurte les valeurs de volontariat et de gratuité qui lui sont associées. La reconnaissance de l'engagement ne peut se confondre avec l'évaluation scolaire.

Mais surtout les actuels modes de gouvernance des EPLE bien éloignés des principes démocratiques élémentaires, font redouter qu'on en reste une nouvelle fois au catalogue de bonnes intentions.

Un changement bien tardivement concrétisé

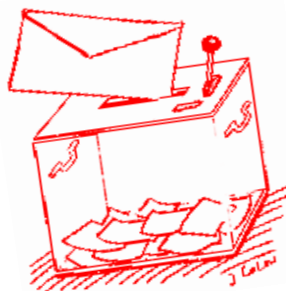
Dans les collèges et lycées, à la mi-septembre la sensibilisation des élèves au système représentatif dans les EPLE est déjà bien entamée. Alors que le CSE s'est déroulé le 9 juin, le décret (2016-1228) modifiant profondément les modalités d'élection des représentants élèves au CA n'est paru que dimanche (!) 18 septembre. Aucune publicité n'en a été faite : rien sur le site du MEN, rien dans les rectorats, une page « vie lycéenne » désespérément figée à la rentrée... 2015 !

Et soudain, le 22/09, c'est une avalanche de textes : nouvelle circulaire au BO (déclinaison du décret), pas moins de 7 mails consécutifs sur les boîtes académiques... Les changements sont en effet majeurs et visent à renforcer le poids du CVL dans la vie de l'établis-

sement. Le système représentatif s'en trouve bouleversé et fait porter aux élus du CVL la responsabilité quasi exclusive (hors le post-bac) de la représentation lycéenne en CA. Quant au Conseil de Vie Collégienne, rien n'est encore paru. Interrogée par la SNES, la direction des affaires juridiques indique que le projet de texte est encore au Conseil d'Etat pour examen mais bloqué par l'engorgement des textes à étudier...

Ce qui change

Les élèves siégeant au CA et leurs suppléants sont élus au sein du CVL (titulaires et suppléants), sur liste pluri-nominale à un tour, par une AG comprenant tous les titulaires délégués de classe et les membres du CVL. La représentation des classes post-bac est d'au moins un élu (lui parmi les délégués de ces classes !), le chef d'établissement décidant de leur nombre en fonction du poids relatif des classes post-bac dans l'EPLE. Les élèves siégeant au Conseil de Discipline sont, par contre, élus parmi l'assemblée générale des délégués de classe et donc sans lien avec le reste de la délégation élue, issue elle du CA (élèves, parents et personnels).



Conséquences

C'est dans l'URGENCE que les CPE assument aujourd'hui l'information sur ces modifications auprès de l'ensemble de la communauté scolaire et tout particulièrement des élèves et des professeurs principaux. Les délégués de classe doivent par exemple savoir dès maintenant, s'ils veulent être élus au CA, qu'ils devront aussi être candidats (et élus!) au CVL. Le calendrier des élections peut être impacté, im-

posant une élection du CVL très tôt (au mépris d'une sensibilisation de fond) pour permettre une réunion plénière élective avant les vacances d'octobre. Si l'on s'en tient au calendrier préconisé (et à la seule affiche proposée), la date du 6 octobre devient un incontournable mais est-elle vraiment tenable ? C'est sans rien connaître des orientations qui seront données aux CVC (modalités de désignation, attributions...) que les CPE doivent aujourd'hui mener leur action de sensibilisation dans les collèges alors que la période électorale serait idéale pour le faire dans la classe...

Commentaires

Sur la forme, ce retard de publication est plus que déplorable et en dit à lui seul assez long sur le réel intérêt porté à l'« acte II de la vie lycéenne » et à la formation du citoyen au collège. Faut-il se rassurer en pronostiquant une nouvelle et très belle opération de communication dans les jours ou semaines qui viennent ?

Sur le fond, nous continuons de nous interroger sur la multiplicité des fonctions et casquettes des élus CVL+CA, avec un risque de surcharge d'investissements synonyme d'éloignement de leur scolarité... ou de leurs mandants ! Comment expliquer dans la même AG élective, aux élèves délégués de classe qu'ils sont électeurs de leur représentants au CA sans être éligibles, pendant que les suppléants du CVL sont eux éligibles au CA sans être électeurs ? Spontanément, il n'est pas certain que la démocratie lycéenne y gagne en lisibilité. Il n'est pas certain non plus que la déconnexion des élèves du conseil de discipline avec les autres élus, membres du CA, apporte un plus à leur approche de cette responsabilité.

Bref, attendre autant pour voir se concrétiser si peu et si mal un « acte II » qui n'en finit pas, fait redouter qu'un prochain acte III renvoie le balancier dans l'autre sens, toujours au nom de la formation citoyenne...

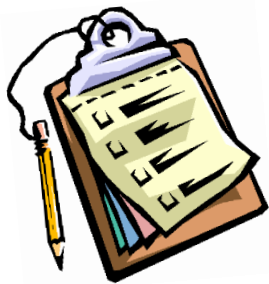
Philippe GUINGAND, le 28 septembre

Un PAF bien peu en phase avec le métier

Alors que les intitulés des chapitres font appel à l'amélioration des pratiques professionnelles, il reste curieux de constater que les actions de formation continue proposées aux CPE sont pour la plupart orientées vers l'application des réformes en cours, vaguement déclinées sous une entrée éducative. Alors que la circulaire de missions d'août 2015 vient à peine de redéfinir trois champs de responsabilités intéressants pour le métier, il est pour le moins déplorable qu'aucun stage ne soit consacré à la déclinaison de ces axes professionnels. La contribution à la politique éducative des EPLE mériterait quand même un peu plus de contenu (en formation continue justement !) qu'une simple allusion dans la lettre de rentrée des IPR. Le domaine du suivi de l'élève aurait pu permettre de mener des actions de formation pour construire une réflexion sur les ressources que nécessite aujourd'hui l'accompagnement des élèves. Ils sont en effet, de plus en plus nombreux à développer des difficultés de tous ordres à trouver leur place dans un système scolaire pas toujours adapté. Sauf en les médicalisant, aucun stage n'évoque plus jamais leur ac-

cueil, l'écoute, ni les techniques d'entretien qui sont pourtant les gestes professionnels majeurs des CPE. Ce ne sont pas les diverses déclinaisons des tartes à la crème du moment (la bienveillance, le climat scolaire, les outils numériques...) qui peuvent tenir lieu de formation continue en ce domaine où les pratiques doivent être réinterrogées régulièrement. On peut noter avec intérêt que le bassin d'éducation de Caen a enfin été scindé en deux, et espérer que soit mis fin à l'oubli d'invitation aux réunions des collègues exerçant en lycée qui prévaut jusqu'à maintenant. Il est bien dommage en revanche qu'un des objets de ces réunions soit, hors de toute prescription réglementaire, la « construction d'outils de pilotage du service de vie scolaire ». Rappelons en effet, pour la énième fois que la vie scolaire n'est pas un « service », que le « pilotage » ne relève pas des missions de CPE (ni dans la circulaire d'août 2015, ni dans le référentiel de compétences de juillet 2013). En revanche, les CPE sont chargés « d'animer une équipe et d'organiser son travail », et la différence n'est pas que sémantique...

Philippe GUINGAND



le 10 Novembre sur votre agenda

Comme chaque année, celles et ceux qui veulent découvrir le SNES sont les bienvenus au premier Collectif Académique CPE. Cette réunion qui rassemble les syndiqués est l'occasion de faire le point sur l'actualité syndicale et professionnelle dans l'académie et au-delà. En cette rentrée les dossiers ne manquent pas entre les textes sur les instances collégiennes et lycéennes, les dérives sécuritaires et les carrières des CPE (rémunérations et évaluation). Cette journée est conçue comme un stage de formation syndicale qui ouvre droit à une autorisation d'absence si vous déposez votre demande avant le 10 octobre. Si vous souhaitez participer à ce collectif, prenez contact avec les militant-e-s du SNES.

Le SNES chez le nouveau recteur

Une délégation du SNES a rencontré le nouveau recteur lundi 19 septembre pour faire un tour d'horizon des questions de rentrée. Rencontre aussi courte (une heure) que décevante puisque la plupart des questions évoquées feront l'objet « d'un examen plus approfondi », sans doute quand le recteur aura pris la mesure des dossiers académiques : celui de la démographie scolaire en berne et de l'évolution de la carte des collèges ne sera pas le moins lourd. Sur les questions de vie scolaire nous avons redit notre colère face aux redéploiements de l'année dernière et notre objectif de mettre fin à la dérive des glissements de postes de lycée vers les collèges. Le message semble être passé même si cela ne se traduira pas nécessairement par une renégociation de carte-cible : là encore nous avons été renvoyés au délai de grâce du recteur et à ses arbitrages futurs... Nous avons évoqué les fortes tensions liées aux emplois du temps imposés par la réforme du collège sur le travail des équipes d'AED dans le contexte de renforcement des mesures de sécurité. La secrétaire générale (qui a beaucoup répondu) « est consciente » et précise aussi qu'une attention particulière sera portée aux remplacements de congés de longue durée (maternité par exemple) des AED dans les collèges où les moyens sont déjà très « limités » compte tenu des effets non anticipés de la réforme. Le bilan de ces échanges est donc resté plutôt modeste et il faudra sans doute se faire davantage entendre pour être vraiment compris...

REFORME DU COLLEGE: la vie scolaire en première ligne !

Cette année voit se mettre en place la réforme du collège, réforme sensée combattre les inégalités ! Sur le terrain elle génère surtout bien des difficultés, notamment pour la vie scolaire malgré l'ambition affichée par le Ministère d'un climat scolaire serein.

Souvenez-vous des conseils d'administration et des conseils pédagogiques de fin d'année dernière qui ont, dans certains collèges, été bien mouvementés. Les DHG dérisoires allouées ont souvent amené des tensions entre les collègues ou au sein des équipes disciplinaires pour des bouts d'heure à conserver afin d'éviter les fermetures ou les postes partagés.

Les EPI, les différents parcours (citoyen, avenir, santé, PEAC) et l'accompagnement personnalisé se mettent en place dans ce contexte tant bien que mal, et plutôt mal que bien avec parfois des systèmes incompréhensibles tant pour les élèves que pour les équipes. Quant aux contenus, ils sont aussi pauvres que variables d'un établissement à l'autre, d'abord guidés par les DHG : où est l'égalité ?

Pour les parcours, la lettre de rentrée de nos IPR-EVS nous invite à réfléchir « à la recherche de cohérence dans la construction des parcours des élèves, parcours qui ont vocation à s'articuler dans le cadre du projet d'établissement ». Dont acte, mais comment construire un axe éducatif du projet d'établissement quand l'administration n'est pas en mesure de nous fournir au moins une trame de projet académique !

Le nouveau LPC n'est encore qu'à l'état d'ébauche. Les équipes éducatives se trouvent donc en difficulté pour le remplir. Les nouveaux programmes (certains établissements ne disposent toujours pas des nouveaux manuels scolaires !) n'ont pas toujours été pris en compte dans le socle de connaissances, de compétences et de culture. Pourtant, là encore l'administration nous demande d'aider nos élèves à atteindre le meilleur niveau possible sans avoir pensé la mise en œuvre concrète. Pour le cy-

cle 3 (CM1, CM2, 6ème), la liaison avec les écoles primaires, à travers le Conseil Ecole Collège, déjà en place, doit se réorganiser afin de prendre en compte ces nouvelles directives.

Le CVC se met en place également mais sans décret, ni même de texte de cadrage alors que celui sur le CVL vient tout juste de paraître. Réforme bien pensée ou réforme dans l'urgence ? La démocratie scolaire est aussi un thème de prédilection du ministère et de notre hiérarchie qui malheureusement ne nous donne pas les moyens d'y parvenir, se contentant de communication en la matière. Les équipes bricolent alors afin de pouvoir les faire vivre.

Enfin, les emplois du temps des élèves, allégés en temps de classe, engendrent des permanences surchargées, notamment en début et fin de journée. Notre académie très rurale en pâtit, le transport scolaire n'ayant là encore, pas été repensé ! Les 45 emplois d'AED créés n'ont pas permis, de répondre aux besoins, ayant fait l'objet d'un saupoudrage dans l'académie pour faire face aux situations d'urgence.

Le temps de midi allongé à 1H30 pour tous les collégiens, aurait pu nous paraître de prime abord, une bonne mesure, permettant aux demi-pensionnaires de faire une pause et de « respirer ». Aucun moyen budgétaire ni humain n'a malheureusement été anticipé. Pire, l'accompagnement éducatif, qui permettait de rémunérer les personnels volontaires pour animer des « clubs ou ateliers » a disparu .

Au terme de ce mois de rentrée, bon nombre d'équipes vie scolaire sont déjà épuisées ! Les tensions au sein des établissements (élèves, parents, personnels) augmentent en raison du manque de moyens alloués et des injonctions nouvelles du ministère sans texte officiels pour les mettre en place. Les collégiens d'abord, les personnels ensuite, auraient mérité mieux que cela !

Magali GOUJU

Les élèves du SNEJ à votre service

Hors classe

Annie PARTHENAY-ROBERT – Lycée Tocqueville – Cherbourg – 50

Philippe GUINGAND – Lycée Augustin Fresnel – Caen – 14

Classe normale

Sabrina DUBOIS – Lycée Augustin Fresnel – Caen – 14

Clarisse MACE – Collège Jean Monnet – Marigny – 50

Emmanuel POISSON – Collège Nicolas-Jacques Conté – Sées – 61

Magali GOUJU – Collège Jean Castel – Argences – 14

Loïc LOUVET – Collège Hastings – Caen – 14

Hélène LEMARCHAND – Lycée Mézeray – Argentan – 61

Thomas LEFEBVRE – Collège Lycée Expérimental – Hérouville - 14

Annick GOUYET – Collège Roger Bellair – Thury-Harcourt – 14

Katiana PENNERAS – Collège Diderot – Tourlaville – 50

Jeanne HAINNEVILLE – Collège Le Corre – Equeurdreville – 50

Pierre DEMAUTIS – Collège Langevin-Wallon – Blainville / Orne – 14

Carole LETOURNEUR – Lycée Lehec – Saint Hilaire du Harcouët – 50

La Ministre écrit aux CPE en réponse à l'interpellation du SNES-FSU le 24 Mai



Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 30 AOUT 2016

Le Directeur du cabinet

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les préoccupations soulevées par les conseillers principaux d'éducation à l'occasion de la dernière rencontre nationale organisée par le SNES-FSU le 24 mai dernier.

Très sensible au rôle essentiel de la vie scolaire, la ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Le groupe de travail en charge des conseillers principaux d'éducation mis en place dans le cadre du chantier sur l'évolution des métiers, a permis d'actualiser le périmètre de leurs missions, de clarifier davantage encore leur temps de travail et d'obtenir également un alignement du montant de l'indemnité forfaitaire sur celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves. En outre, dans le cas où les conseillers principaux d'éducation assurent des missions particulières, en sus de leurs missions statutaires, une indemnité pour mission particulière (IMP) peut leur être allouée conformément aux modalités d'attribution de l'IMP en application du décret n°2015-475 du 27 avril 2015.

J'ajoute que, dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), le plan de modernisation et de revalorisation de la carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation bénéficie tout particulièrement aux conseillers principaux d'éducation.

Afin de poursuivre ces efforts, dans le cadre du projet de budget pour 2017, une attention particulière sera naturellement portée aux recrutements des conseillers principaux d'éducation ainsi qu'à l'amélioration de leurs perspectives de carrière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,


Bernard LEJEUNE

Monsieur Xavier MARAND
Secrétaire général adjoint du SNES-FSU
46 Avenue d'Ivry
75647 PARIS

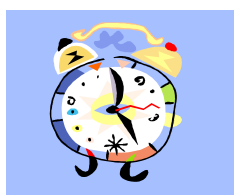
BDC/2016012382/SC/NP

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

PRATIQUE



**206 Rue Saint-Jean
14000 CAEN**



Permanences CPE

Lundi, Jeudi et

Vendredi 14h-17h30

02 31 83 81 60/61



www.snes.edu

www.caen.snes.edu

s3cae@snes.edu

Depuis 1970, les CPE savent ce que leur métier doit au SNES-FSU, combien son poids est déterminant dans la construction progressive de l'identité professionnelle. **Sa détermination a encore été décisive ces deux dernières années. Sans la fermeté du SNES-FSU sur une conception du métier partagée par la profession, le référentiel de compétences n'aurait pas évolué vers la reconnaissance de ses fondamentaux éducatifs... Sans son engagement, la circulaire de missions du 10 Août n'aurait pas poursuivi ces avancées et la question du temps de travail en aurait été éludée...**

La confiance que lui témoignent ses dizaines de milliers d'adhérents, le poids de ses centaines d'élus dans les instances permettent au SNES et à la FSU de s'opposer aux politiques qui menacent le service public d'éducation. L'entrée en résistance pédagogique face à la réforme du collège en est une illustration. Cette opposition n'est pas seulement pour faire obstacle, mais aussi garantie d'exigence **d'un service public d'éducation ambitieux pour les jeunes.**

Adhérer au SNES-FSU, c'est **partager cette ambition, c'est faire le pari de l'éducabilité de tous les jeunes. Pour les CPE, c'est aussi participer à l'affirmation d'une identité professionnelle, aux côtés des enseignants. Le choix d'un même syndicat pluri-professionnel est vital aussi bien pour les profs que pour les CPE.**

Être au SNES, c'est avoir un **accès privilégié à l'information** : presse syndicale, courriers et mails réservés aux seuls adhérents, contrairement à d'autres qui s'arrogent, sans l'avoir, un droit d'inondation de votre boîte professionnelle... C'est pour les CPE participer à un **collectif académique** de réflexion et d'action, réuni trois fois par an. C'est pouvoir **débattre sans préjugés** (ce bulletin en témoigne) des questions qui traversent la profession. C'est enfin avoir, sans exclusivité, une relation de proximité avec les **élus en CAPA où le SNES est en position dominante (7 élus sur 8)**. Dans le contexte d'austérité budgétaire commun à tous les salariés, rappelons aussi que le **crédit d'impôt sur la cotisation est de 66%, qu'on soit ou non imposable.**

Adhérer au SNES, c'est partager ces valeurs, s'engager pour défendre une conception éducative du métier : une « idée » à mettre en pratique dès maintenant !

BAREME DES COTISATIONS 2016/2017

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
montants sen euros											
• C.P.E.	118	118	145	172	177	180	190	203	216	233	249
Montant d'un des 10 prélèvements	11,80	11,80	14.50	17.20	17.70	18	19	20.30	21.60	23.30	24.90
Coût réel après crédit d'impôt	41	41	50	59	61	62	65	70	74	80	85
• C.P.E. Hors - Classe	190	214	229	244	263	279	295				
Montant d'un des 10 prélèvements	19	21.40	22.90	24.40	26.30	27.90	29.50				
Coût réel après crédit d'impôt	65	73	78	83	90	95	101				
Traitement brut mensuel des MA et contractuels	< 1100€	de 1101€ à 1400€	de 1401€ à 1700€	de 1701€ à 2000€	de 2001€ à 2300€	De 2301€ à 2600€	> 2501€				
• M.A. et contractuels	40	70	100	130	150	170	190				
Montant d'un des 10 prélèvements	4.00	7.00	10.00	13.00	15.00	17.00	19.00				
Coût réel après crédit d'impôt	14	24	34	45	51	58	65				

STAGIAIRES : (cotisation du 1er échelon CPE) = 118 € (ou 10 prélèvements de 11,80€)

BULLETIN D'ADHESION 2016 – 2017 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent)		
Sexe	Fém. Masc.	Date de naissance
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)		
Nom patronymique (de naissance)		
Prénom		
Résidence bâtiment escalier...		
N° et voie (rue, bd ...)		
Boite postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers		
Code postal	Ville ou pays étranger	
Téléphone fixe	Téléphone portable	
Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)		

Catégorie (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED, ...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire : poste fixe ZR

Si contractuel : CDD CDI

Stagiaire Retraité

Si temps partiel, quotité : _____

Discipline de recrutement : _____

Discipline d'exercice (si différente) : _____

Échelon _____ **Date** : .. / .. / ..

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue Formateur GRETA

Enseignant en STS classe prépa

Enseignant au CNET CNDP - CRDP

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, préciser : _____

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe ...)	Code :
Nom et ville :	
Établissement de Rattachement Administratif (uniquement pour les TZR)	Code :
Nom et ville :	
Établissement d'exercice	Code :
Nom et ville :	Quotité horaire :
Autres établissements d'exercice :	
Code : Nom et ville :	Quotité horaire :
Code : Nom et ville :	Quotité horaire :

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est renouvelable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière : Oui Non

Cotisation : Montant total de la cotisation : _____ € (voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : _____ prélèvements de _____ € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2017.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. (Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date : _____ **Signature** : _____

MANDAT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'AL le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiéter votre compte (RIB) votre banque à débiéter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Tout détenteur de droit dispose gratuitement par voie bancaire sans les commissions déversées dans la convention que vous avez passée avec elle.

Tous détenteurs de crédits bancaires liés à des prélèvements dans le 8, le titulaire ou le titulaire de votre compte, tout client, commerçant ou présent mandat, sera expliqué dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE 1 _____

ADRESSE 2 _____

COULEUR POSTALE _____

PAIS _____

IBAN _____

BIC _____

Pour le compte de :

SNES

46, avenue d'Ivry

75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

A : _____

Le : _____

SIGNATURE : _____

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547